



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

Présents:

<p>Mme BAUFFE M-P., M.GATELIER J-F., MM. DUCARME F., LALMANT A., Mme WERION H. MM. DEMEULDRE A., MEUNIER J., Mmes NICOLAS D., DELHOYE N., MM. LOBET C., BISET F., LUST M., HIGNY A., GAUDOUX S.</p>	<p>Conseillère-Présidente ; Bourgmestre; Echevins ; Conseillers ; Présidente du CPAS ; Directrice générale ff.</p>
<p>Mme SCHEPERS M., Mme VINCENT J.</p>	

OBJET : déclarations d'apparement : prise d'acte

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le décret du 7 septembre 2017 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne les déclarations d'apparement et de regroupement ;

Considérant que lors de l'envoi de l'ordre du jour du Conseil Communal de ce jour, chaque Conseiller Communal a été invité à produire sa déclaration d'apparement et/ou de regroupement ;

Vu les déclarations d'apparement et/ou de regroupement reçues lors de cette séance ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

A C T E :

Article 1er – La composition politique du Conseil Communal issu des élections du 14 octobre 2018 est arrêtée comme suit :

	Nom et Prénom	Apparement
1	DUCARME François	CDH
2	LALMANT Alain	PS
3	DEMEULDRE Alex	PS
4	GATELIER Jean-François	CDH
5	SCHEPERS Magali	CDH
6	NICOLAS Dominique	MR
7	MEUNIER Jérémy	PS
8	WERION Huguette	CDH
9	DELHOYE Nadine	CDH
10	BAUFFE Marie-Pierre	CDH
11	LOBET Camille	MR
12	BISET Francis	ECOLO
13	LUST Maxime	MR
14	HIGNY Arnaud	MR
15	GAUDOUX Stéphane	PS

Article 2 – La composition politique du Conseil Communal arrêtée à l'article 1^{er} restera valable pour toute la durée de la législature en cours, et pour tous les mandats dérivés

Article 3 – La présente délibération sera transmise aux différentes intercommunales et autres institutions, ainsi qu'à la Direction Générale des Pouvoirs Locaux, pour disposition.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice Générale ff.,
(S) VINCENT J.

Le Bourgmestre,
(S) GATELIER J-F.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice Générale ff.,

Le Bourgmestre,

VINCENT J.

GATELIER J-F.